

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2024-003

Séance du 25 MARS 2024 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent., Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mr MAURON Daniel, Mme TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absents excusés : Mr LESCHUITTA Pascal et Mme PERRET Isabelle.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Katie TIMOTEO.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Présentation du Budget Primitif 2024.
- Vote des subventions aux associations.
- Vote du Budget Primitif 2024.
- Vote des taux de fiscalité locale 2024.
- Informations diverses :
 - . Elections européennes du 9 juin 2024
 - . PV du Conseil d'Ecole n° 2 du 15 février 2024
 - . CR AG SIEA du 23 mars 2024
 - . CR CME du 18 mars 2024.

2024-2503-001 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE DES SUBVENTIONS ET DU BUDGET :

Monsieur le Maire présente la note de synthèse du budget primitif 2024 établi avec la reprise des résultats constatés à l'issue de la gestion 2023, les recettes prévisionnelles connues en début d'année, les propositions de la commission de travaux du 28 février 2024 et celles de la commission de finances du 11 mars dernier. Ce projet a été réajusté pour tenir compte des bases prévisionnelles de fiscalité notifiées le 18 mars 2024.

Il permet de budgéter dès 2024 la réalisation du city stade, de lancer les études pour l'aménagement de la route de Géovreissiat et d'engager la modernisation de l'éclairage public.

Il est établi au plus juste, avec le maintien des dépenses essentielles à l'entretien des bâtiments et installations de la commune.

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements reste encore limité pour les deux prochaines années et les ressources sont stables. Toutefois, la commission de finances a proposé une pause dans l'évolution des taux fiscalité. En effet, le produit attendu en 2024, grâce à la seule progression des bases, progresse de 13 000 € et permet de maintenir une capacité nette d'autofinancement satisfaisante.

Les prévisions budgétaires s'établissent comme suit :

. Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 9,8 % par rapport aux réalisations 2023, mais restent stables par rapport au budget 2023. Les dépenses réelles s'élèvent à 688 352 € et le virement à la section d'investissement à 192 843 €.

Dépenses : Elles concernent principalement :

- . L'achat de fournitures et équipements d'un montant prévisionnel de 7 900 € pour les travaux réalisés en régie par les services techniques, notamment pour le cheminement piéton Logna/Pallatée et la sécurisation du cheminement piéton près de l'école.
- . L'entretien de la voirie avec la réalisation de PATA pour l'impasse En Clay et la rue du Pallatée, la pose de 27 m de bordures au Pallatée, l'élagage de 50 érables à la ZA En Faurianne. Monsieur COMTET précise quelques points concernant l'entretien des voies communales.
- . L'entretien des réseaux de pluvial de voirie, dont les divers puits perdus et les séparateurs d'hydrocarbures de la ZA.

- . Le coût de maintenance des divers bâtiments, équipements, matériels et logiciels est estimé à 15 200 €, le détail vous est précisé dans l'état de synthèse ci-après.
- . Les charges d'assurances s'élèvent à 9 100 € pour la partie multirisques (bâtiments, véhicules, matériels, responsabilité civile, juridique, protection...) et à 15 400 € pour la protection statutaire (intervention en cas d'arrêts maladie du personnel).
- . La contribution au SDIS pour le CPIni et l'allocation de vétérance s'élève à 21 880 € et celle au SIEA, est prévue pour 38 000 €.
- . Les engagements auprès de la commune de Montréal la Cluse, pour la participation au fonctionnement du gymnase de collège, le centre médico scolaire et les frais de fonctionnement de la cabine de télé-médecine sont budgétés pour un total de 8 100 €.
- . Les charges de personnel sont estimées à 270 000 € et tiennent compte de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier, des changements d'échelon et du versement en avril prochain de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat votée en décembre 2023.
- . L'enveloppe budgétaire des indemnités des élus est prévue pour un montant de 56 500 €. L'état annuel est communiqué avant le vote du présent budget.
- . La somme de 4 200 € est inscrite pour l'admission en créance éteinte des loyers dus par la SAS JMS suite à sa liquidation judiciaire. Cette somme est reprise sur la provision créée en 2023, suite au risque.
- . Malgré une baisse du FPIC en 2022 et 2023, et afin de restés prudents, une prévision de 16 000 € est inscrite contre 14 115 € l'an dernier. La contribution au FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) reste inchangée pour un montant annuel de 41 254 €.
- . Les intérêts de remboursement de la dette s'élèveront à 4 500 €. Ils concernent le remboursement de l'emprunt réalisé en 2017 au taux de 1,10 % pour le refinancement des deux prêts contractés pour l'opération Cœur de Village et celui de 100 000 € réalisé en 2021 au taux de 0,60 % pour l'acquisition du local technique rue de Béard. L'annuité de la dette est de 108 011 € jusqu'en 2027, puis sera de 8 643 € jusqu'en 2033. L'état de la dette est communiqué.
- . Concernant les subventions la Commission de Finances a proposé une reconduction des attributions 2023 et une aide exceptionnelle de 500 € au Sou des Ecole pour le financement d'un feu d'artifice lors de la fête du 29 juin prochain. Le Conseil Municipal décide de suivre ces propositions et vote un montant de 2 170 €.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour un montant de 724 149 €, en progression de 2 % par rapport au budget de 2023. Comme chaque année, Monsieur le Maire invite à la prudence pour leur prévision.

Elles sont principalement constituées du produit de la fiscalité directe locale, de l'attribution de compensations de Haut-Bugey Agglomération, des dotations de l'Etat, des participations du Département, des locations et des redevances des usagers des services périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle la réforme de la taxe d'habitation, effective pour le bloc communal depuis 2021 et complètement supprimée pour les résidences principales depuis 2023. Dans un souci de lisibilité de la fiscalité locale, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) a totalement été attribuée au bloc communal.

La part départementale de la TFPB est reversée aux communes, en remplacement de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Pour que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH perdu, le niveau de recettes de la TFPB est modulé par un coefficient correcteur et n'affecte en rien la liberté de la commune en matière de taux de taxe foncière.

Monsieur le Maire rappelle la règle de liens entre les taux qui s'applique à la commune. Il indique que les éléments nécessaires au vote des taux de fiscalité ont été notifiés, et les bases prévisionnelles de foncier bâti 2024 évoluent de + 4,5 % par rapport à 2023. Elles permettent d'attendre un produit fiscal de 296 292 € en progression de près de 13 000 € avec une reconduction des taux et après application du coefficient correcteur. Compte tenu de cette évolution, la commission de finances n'a pas souhaité de progression des taux de fiscalité pour 2024.

La compensation au titre de la réforme et perte sur la révision des bases de locaux professionnels et des exonérations de taxe foncière s'élève en 2024 à 18 818 €.

La produit de taxe sur les pylônes électriques progresse de 9,8 % pour un montant prévu de 21 519 €.

L'attribution de compensation versée par Haut-Bugey Agglomération et fixée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2020, s'élève à 262 142 € et prend en compte, depuis 2021, la rétrocession à la commune de la compétence entretien de la voirie et réseaux de la ZA En Faurianne pour un montant annuel de 10 298 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement n'a pas encore été notifiée. Le montant 2023 a été maintenu à son niveau de 2022. Toutefois, compte tenu des baisses antérieures, il est proposé de voter la somme de 11 000 € en 2024 pour la dotation forfaitaire et 19 000 € pour la Dotation de Solidarité Rurale. Pour mémoire, la commune percevait une DGF de 73 272 € il y a moins de 10 ans.

Le Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, éligibles en 2023, est prévu pour 3 000 €.

Concernant la Dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, l'aide perçue par la commune dans le cadre de ce fonds n'est plus garantie, et malgré une attribution de 6 254 € en 2023, il est proposé de ne pas budgéter de recettes en 2024.

L'inscription budgétaire du Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les mutations à titre onéreux est, par prudence, limitée à 10 000 € et ce malgré une attribution de 42 205 € en 2023. En effet, la baisse des transactions immobilières a une incidence directe sur cette ressource des collectivités. Monsieur le Maire communiquera son montant dès qu'il en aura reçu notification.

L'attribution départementale au titre du 54^{ème} versement de la compensation financière Franco-Genevoise d'un montant de 23 792 €, pour 14 travailleurs frontaliers domiciliés à Béard-Géovreissiat, a été versée fin 2023. Il est proposé d'inscrire une recette de 17 000 € au titre du 55^{ème} versement.

Une recette de 1 900 € est inscrite au titre de la dotation de recensement.

Les revenus des immeubles progressent de 61 % pour tenir compte de l'encaissement en début d'année du droit d'entrée de 7 500 € pour le commerce communal, de ses loyers du 1^{er} avril au 31 décembre 2024, de la location du local communal au Rucher du Haut-Bugey pour 1 008 € et des réservations de location de la salle, enregistrées à ce jour pour 4 800 €.

Une prévision de 3 000 € correspond au renouvellement d'une dizaine de concessions au cimetière communal.

Les redevances des services périscolaires sont prévues pour 29 000 € sur la base des mêmes fréquentations qu'en 2023 pour le restaurant scolaire et la garderie.

Suite au rejet par le Tribunal Administratif de la requête formée par Monsieur GRAND contre la réalisation de la chicane route de Géovreissiat, il est proposé une reprise sur provisions pour risques et charges de la somme de 3 000 € réalisée en 2023 à ce titre.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, après affectation de l'excédent antérieur reporté de 143 045,51 € et un virement à la section d'investissement de la somme de 192 843 €, la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 887 194,51 €.

. Section d'investissement :

Compte tenu des résultats 2023, il a été proposé de budgéter dès cette année la réalisation du city stade et d'engager les études pour les aménagements de modes doux et de sécurisation de la Route de Géovreissiat.

. Dépenses :

Les nouveaux crédits d'investissement proposés pour 2024 sont les suivants :

- Hors opérations :

. Remboursement du capital d'emprunt :	103 600 €
. Prévision pour indus de taxe d'aménagement :	1 000 €
. Acquisition d'une armoire antifeu pour les registres d'Etat Civil (reportée en 2023) :	3 200 €
. Subvention d'équipement au Rucher du Haut-Bugey :	5 000 €

pour le financement des travaux de raccordement aux réseaux AEP et EU.

Les travaux réalisés en régie par les services techniques sont estimés à 20 000 € (équipements achetés au compte 605 et heures du personnel). Cette dépense, réalisée pour ordre, est compensée pour le même montant en recettes de fonctionnement.

- Opération 27 voirie et réseaux :

. Installation d'un regard compteur Rue du Four :	2 300 €
. Réfection des ralentisseurs aux entrées Nord et Sud de la D18/Rue de Béard, réfection de chaussée En Logna et reprofilage avec renvois d'eau de la desserte forestière chemin de la Rochette/réservoir à la Croix Chalon :	56 100 €.

Une subvention du CD01, au titre la filière bois, est attendue à hauteur de 50 % du montant HT pour la desserte, soit 2 500 €.

- Opération 49 Bâtiments scolaires :

. Installation de 8 volets roulants aluminium dans la classe des maternelles et le dortoir :	7 200 €.
--	----------

- Opération 59 Local technique :

. Achat d'une cuve récupérateur d'eau de pluie de 5 000 l pour l'arrosage :	3 000 €
. Achat d'un kit d'arrosage de 450 l à placer dans le Master :	2 100 €.

- Opération 64 Modernisation de l'Eclairage Public : Complément de 8 000 € en plus des restes à réaliser de 15 000 € pour une première annuité de 23 000 € sur 13 ans, pour un reste à charge estimé à 300 000 €, sur la base du scénario optimal tout Led.

- Opération 65 Mise en accessibilité de la salle polyvalente : Remplacement de l'appareil de cuisson et divers 3 500 €.

- Opération 66 Parking du village : Prévision complémentaire de 8 000 € suite à l'estimation transmise par l'Agence d'Ingénierie, soit un prévisionnel de travaux de 119 800 € TTC et une MO de 8 100 €. Les travaux devraient pouvoir démarrer au cours de l'été 2024. Il est décidé d'inscrire les aides escomptées de HBA et du Département pour respectivement 20 % du montant HT, soit 39 400 €. Monsieur le Maire propose également de solliciter le concours de l'Etat.

- Opération 68 Plantation – peuplement de la forêt : Une dépense supplémentaire de 5 800 € est inscrite pour la mise en place de jalonnages dans la parcelle 9, la plantation de 80 plants en Senand, la création de parcellaire et la recherche de limites pour les parcelles acquises en 2021 En Bine.

- Opération 69 City-stade : Réalisation d'un terrain multisports en lieu et place de l'aire de jeux route de Géovreissiat. Suite à la rencontre de trois entreprises spécialisées, il a été proposé de voter la somme de 75 000 € TTC pour ce projet. Une subvention prévisionnelle de 27 000 €, représentant 50 % du montant HT, est inscrite en recettes. Un dossier de demande de soutien sera déposé auprès de divers financeurs, l'Agence Nationale du Sports, le FEDER (fonds européens), l'Etat (DETR), la Caisse d'Allocations Familiales, afin d'obtenir 80 % d'aides financières.

. Recettes :

Les recettes d'investissement enregistrent l'affectation au compte 1068 de 250 531 € destinés à couvrir le déficit d'investissement 2023 de 81 541 € et le déficit sur les restes à réaliser 2023 reportés pour 168 990 €, une prévision de FCTVA de 3 500 €, soit 16,404 % des dépenses éligibles d'investissement 2023, 3 000 € pour la taxe d'aménagement et 17 000 € pour la cession du terrain communal au Pallatée. L'équilibre en investissement est réalisé par le virement de la section de fonctionnement de 192 843 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte des propositions budgétaires 2024 présentées par Monsieur le Maire et a voté, à l'unanimité, les subventions suivantes pour un montant total de 2 170 € :

. Amicale des Sapeurs-Pompiers de Béard-Géovreissiat : reconduction	150 €
. Sou des Ecoles de Béard-Géovreissiat : reconduction	500 €
+ subvention exceptionnelle pour l'animation du 29 juin 2024 :	500 €
. Société de Chasse de Béard-Géovreissiat : reconduction	300 €
. Comité des Fêtes : reprise des activités	300 €
. La Gaule Romaine (pêche) : reconduction	100 €
. Amicale du Personnel des Collectivités Territoriales des Monts Berthiand : reconduction	150 €
. Solidarité Haut-Bugey : reconduction	100 €
. Association Sportive du Collège Théodore Rosset : reconduction	70 €.

Il a voté une subvention d'équipement de 5 000 € pour le Rucher du Haut-Bugey afin de financer les travaux de raccordement de la miellerie aux réseaux EU et AEP. Cette aide sera versée sur justification de la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté le budget primitif 2024 équilibré à 887 194,51 € en section de fonctionnement et à 568 935,18 € en section d'investissement, soit un budget total de 1 456 129,69 €.

Le Conseil Municipal s'interroge toutefois sur le coût de fonctionnement de la cabine de télé-médecine de Montréal La Cluse. Il souhaite une vigilance sur les coûts de fonctionnement par rapport aux modalités de fonctionnement (diminution des horaires d'accès depuis janvier 2024). Initialement ouverte pour 42 heures par semaine, les horaires d'ouverture ont été réduits en 2024 à 24h30, soit de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi et de 13h30 à 18h le mardi. Les élus souhaitent des informations précises sur les coûts 2024 suite à cette diminution.

Monsieur COMTET apporte quelques précisions concernant l'acquisition d'une cuve pour récupérer l'eau de pluie, qui sera installée au local technique Route de Géovreissiat ainsi qu'un kit d'arrosage pour le véhicule technique. Cet équipement permettra de diminuer l'arrosage du fleurissement avec l'eau potable. Il permettra également d'utiliser l'eau de pluie pour le nettoyage d'outils ou de la voirie par exemple. Une seconde installation de récupération d'eau pluviale pourra par la suite être installée au local rue de Béard. Monsieur COMTET rappelle son information concernant le droit de forage des Carrières Blanc sur l'exploitation en cours ; une avance pourra probablement être versée à la commune en 2024. Il indique également que les Carrières souhaiteraient apporter un soutien financier à un projet social, culturel ou sportif de la commune. L'aménagement du terrain multisports pourrait bénéficier de ce soutien.

Madame RYSER évoque les projets du CME et la visite de l'Assemblée Nationale lors des vacances scolaires de la Toussaint. Les crédits budgétaires pour cette sortie sont prévus au budget 2024.

2025-2503-002 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024 :

Monsieur le Maire présente l'état de fiscalité, en précisant que les bases prévisionnelles de foncier bâti 2024 évoluent de + 4,5 % par rapport à 2023. Elles permettent d'attendre un produit fiscal de 296 292 € en progression de près de 13 000 € avec une reconduction des taux et après application du coefficient correcteur. Au vu de cette évolution, la commission de finances n'a pas souhaité augmenter les taux de fiscalité pour 2024. Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de reconduire les taux de fiscalité 2023 et a voté les taux suivants pour 2024 :

. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	27,65 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	41,68 %
. Taxe d'Habitation :	8,23 %.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Elections Européennes du 9 juin 2024** : Monsieur le Maire indique qu'il y aura probablement un nombre important de listes, voire plus de 30. Il sera difficile d'installer un nombre de panneaux correspondant pour l'affichage. Le Conseil propose que les panneaux soient divisés par 4 et numérotés dans ce sens. Un panneau permettrait ainsi d'accueillir 4 affiches, soit 4 listes distinctes.

Le bureau sera composé lors du prochain conseil municipal : à minima un président, un secrétaire et deux assesseurs. Les élus souhaiteraient que les membres du bureau puissent tourner sur 3 x 4 heures au lieu de 2 x 6 heures.

. **PV du Conseil d'Ecole n° 2 du 15 février 2024** : Monsieur CORTINOVIS donne lecture du procès-verbal du Conseil d'Ecole. Il rappelle les effectifs 2023-2024 de 70 élèves et informe des prévisions 2024-2025 avec 81 élèves répartis en 3 classes, soit 29 élèves en maternelles, 20 élèves en CP, CE 1 et 2 et 26 élèves en CM 1 et 2. Il communique les projets de classes :

Toute l'école : projet d'enseignement musical avec le conservatoire d'Oyonnax. HBA proposera un projet de convention, la mairie a donné un avis favorable.

Grande lessive au mois d'avril : en attente du thème et semaine des maths.

Classe de PS/MS : semaine du goût qui s'est déroulée entre le 16 et le 20 octobre 2023.

Rencontres USEP sur le thème de l'athlétisme à la salle polyvalente de Béard-Géovreissiat (courir, lancer, sauter), arts du cirque aux Neyrolles et randonnée à Béard.

Apprentissage d'une flashmob qui sera présentée en fin d'année lors du spectacle.

Participation à la semaine des langues étrangères → apprendre une comptine en français et l'écouter dans d'autres langues du monde, possible de le faire avec les contes pour enfants.

Classe de GS/CP/CE1 : Sorties nature : sortie automne et hiver (découverte) et défis sciences (les parachutes).

Classe de CE2/CM1/CM2 : Les élèves ont démarré les séances d'escrime qui se déroulent tous les mardis à la salle polyvalente communale.

Défis sciences : construire une montgolfière. Twoulipo : production d'écrits hebdomadaire avec contraintes ; écrire un remake du corbeau et du renard sans utiliser les « S »

Rallye Maths. Les petits champions de la lecture : Amélie représentera l'Ecole des Cascades lors de la finale départementale le samedi 9 mars matin.

Pangéa : épreuve de mathématiques individuelle (CM1, CM2).

Les JO avec la ville d'Oyonnax en attente.

Rappel : la fête de l'école est prévue le **samedi 29 juin après-midi**.

Présentation du projet de terrain multisports par la commune.

Stationnement : le Conseil d'Ecole demande que les parents ne stationnent pas sur le cheminement piétons. Les J11 ont été vandalisés. La mairie envisage une solution pour matérialiser le passage réservé aux piétons. La rentrée des maternelles pourrait se faire par les 2 portails pour limiter le stationnement du côté du grand portail.

Monsieur COMTET informe que les services techniques mettront en place des potelets bois avec bandes rétro réfléchissantes durant les vacances scolaires de printemps.

Présentation du projet NEFLE (Notre École Faisons-La Ensemble) : projet d'aménagement de la cour.

. **CR AG SIEA du 23 mars 2024** : Monsieur ZANARDI informe qu'il a participé à l'Assemblée Générale au cours de laquelle a été présenté le projet d'équipement en Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques. La fourniture, l'installation, le raccordement, la signalétique d'une IRVE « semi-rapide » et son raccordement au réseau de distribution d'électricité dans le cas d'un « branchement simple » est estimé pour une 1^{ère} borne à 30 000 € HT.

Monsieur ZANARDI indique que le projet de financement pour le passage en Led de l'éclairage public a été adopté avec un étalement de la dépense à la charge des communes sur 10 à 13 ans.

. **CR CME du 18 mars 2024** : Madame RYSER informe que le nettoyage de la commune est prévu le 6 avril en matinée. Les affiches ont été réalisées par les jeunes conseillers. Elle indique qu'un « rallye » à la découverte du village sera organisé en juin prochain. Une visite de l'Assemblée Nationale à Paris est prévue à l'automne 2024. Une visite au SIVALOR est également prévue.

. **Divers :**

- Monsieur le Maire fait part de la réunion avec l'Agence Routière du Haut-Bugey en mairie le 7 mars 2024. La bande de roulement de la D18 dans la traversée de Béard sera refaite en 2024. Il conviendrait que la commune reprenne les rampants et les saillies d'attaque des 2 ralentisseurs Nord et Sud.
- Monsieur COMTET informe qu'il a rencontré le 19 mars dernier une équipe cynophile avec 20 chiens de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris qui effectuait une manœuvre en partenariat avec La Croix Rouge Luxembourgeoise sur la propriété Hydraunos (Ex Papèteries Ferry). Cet exercice a permis un échange sur les procédés de travail.
- Le Conseil Municipal souhaiterait visiter les lieux de l'ancienne papèterie et les installations d'Hydraunos. La Mairie contactera Monsieur FOKI en vue de réaliser cette rencontre.
- Monsieur COMTET informe qu'un cambriolage est intervenu le 22 mars en début de soirée dans une habitation de la commune. Il invite à la plus grande vigilance et indique qu'il ne faut pas hésiter à appeler la gendarmerie au moindre signalement.
- Rodéos à moto dans la commune : Monsieur le Maire indique qu'il a repéré 2 jeunes de la commune ; ils sont surveillés.

Prochain Conseil Municipal : lundi 29 avril 2024 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de Séance,



Katie TIMOTEO



ARRETÉ le 29 avril 2024